

18 mar 2022 -16:19

Appartient à [Conseil des ministres du 18 mars 2022](#)

Modification des statuts de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à une modification des statuts de la SNCB.

Les statuts de la SNCB doivent être adaptés afin de tenir compte des dispositions de la Loi du 03 août 2016 qui modifie la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques au niveau de la composition du Conseil d'Administration.

Il a été profité de cet exercice pour adapter les dispositions des statuts aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations et pour introduire quelques adaptations de forme, afin d'améliorer la lisibilité du texte.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021 a approuvé les modifications proposées

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal approuvant la modification des statuts et les statuts coordonnés de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be